Pourquoi promouvoir le vélo ?

Le vélo était omniprésent dans les rues suisses jusque dans les années 1950. Il a ensuite été évincé de la voirie, des modèles de planification et des aspirations de la population par la voiture et les deux-roues moteur. Depuis quelques années, le vélo fait son retour sur le devant de la scène comme en témoigne l'inscription de sa promotion dans la Constitution fédérale en 2018.

Le vélo a de nombreux atouts : il est silencieux, sain, respectueux de l'environnement, économe en surface et bon marché. Il contribue à apporter des réponses à de nombreux défis : les émissions de CO2 et les dérèglements climatiques, la dépendance aux énergies fossiles et la pollution de l'air, les problèmes de santé publique liés à des modes de vie sédentaires, la congestion des infrastructures et les atteintes à la qualité de vie en particulier dans les centres (bruit, espace consacré à la circulation et le stationnement automobiles, etc.).

En 2021, 60% des déplacements (et 50% de ceux pour lesquels une voiture est utilisée) ne dépassent pas 5 km en Suisse (Microrecensement Mobilité et Transport, 2021). Si tous ces trajets ne peuvent être réalisés à vélo, le potentiel de ce dernier est loin d'être exploité. À l'échelle du pays, seuls 8% des trajets sont effectués à vélo. Cette valeur masque d'importantes différences. En Suisse alémanique, cette part s'approche des 10% alors qu'en Suisse latine elle atteint 4%. Parmi les grandes villes, Bâle (21%), Berne (19%) et Winterthour (16%) se distinguent. Elles restent toutefois très éloignées des villes les plus cyclables que l'on retrouve aux Pays-Bas (Groningen, 49% ; Utrecht, 41% ; Amsterdam, 36%), au Danemark (Copenhague, 29% ; Odense, 27%), en Allemagne (Münster, 39% ; Freiburg im Breisgau, 34%) voire dans certaines villes anglaises (Cambridge, 30%) ou italiennes (Ferrare et Bolzano les deux à 29%) (Buehler and Pucher 2021). Le potentiel de développement du vélo est donc important en Suisse et ce guide offre une vue d'ensemble des multiples mesures de promotion du vélo. Il fournit également un soutien pour la mise en oeuvre de la loi sur les voies cyclables.